

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa
website : www.africa-union.org

SC9905

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-troisième session ordinaire

19 – 23 mai 2013

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/800 (XXIII)

Original : Anglais

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DU DROIT
INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (AUCIL)
(Période allant de juillet 2012 A mai 2013)**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DU DROIT
INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (AUCIL)
(Période allant de juillet 2012 à mai 2013)**

I. INTRODUCTION

1. Le Statut de la Commission du droit international de l'Union africaine (ci-après dénommée AUCIL) a été adopté lors de la 12^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 1^{er} au 4 février 2009.

2. Lors de sa 13^{ème} Session ordinaire, tenue à Syrte (Libye) en juillet 2009, la Conférence, par la décision Assembly/AU/Dec. 249 (XIII), a nommé les onze (11) membres de l'AUCIL qui ont été élus par la 15^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif. Conformément aux dispositions de l'article 12 du Statut de l'AUCIL, cinq (5) membres ont été nommés pour un mandat de trois ans et les six (6) autres pour un mandat de cinq ans. Conformément à la décision **EX.CL/Dec.579(XVII) adoptée lors de la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2010**, le Conseil a décidé que les membres de l'AUCIL soient autorisés à achever leur mandat en tenant compte de la date effective de leur prise de fonctions, c'est-à-dire en mai 2010.

3. Depuis la dernière période de rapport, l'AUCIL a organisé deux sessions ordinaires, à savoir la cinquième session ordinaire qui s'est tenue du 26 novembre au 5 décembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie) et la sixième session ordinaire qui s'est tenue du 16 au 26 Avril 2013 également à Addis- Abeba (Éthiopie). Il convient de noter que l'AUCIL continue de tenir ses sessions ordinaires dans des conditions difficiles. Les ressources financières allouées à l'AUCIL au titre de son budget de fonctionnement couvrent principalement les frais d'organisation de ses sessions ordinaires annuelles mais restent encore insuffisantes pour la tenue de ses deux sessions dans de bonnes conditions. Les fonds destinés notamment à la traduction des documents de travail et à l'interprétation demeurent insuffisants.

4. Lors de sa création en 2009 et de sa mise en œuvre opérationnelle en 2010, l'AUCIL n'a pas reçu de crédits budgétaires pour financer ses nombreuses études et activités de programme. C'est seulement en 2012 que l'AUCIL a obtenu des fonds limités pour son budget-programme. Bien qu'ils aient été légèrement augmentés en 2013, les fonds alloués à l'AUCIL pour la mise en œuvre de son programme d'activités restent en deçà du niveau minimum qui lui permettrait de mener ses études de la manière qui convienne le mieux pour remplir sa mission, notamment en ce qui concerne le développement progressif et la codification du droit international dans les domaines qui présentent de l'intérêt à l'Union africaine.

5. L'AUCIL continue à faire face à des difficultés d'ordre administratif. En effet, selon les dispositions de l'article 21 du Statut de l'AUCIL, la Commission de l'Union africaine devrait doter le Secrétariat de l'AUCIL de moyens suffisants ainsi que de ressources humaines et d'infrastructures adéquates pour lui permettre de s'acquitter efficacement de sa mission. Les ressources humaines allouées au Secrétariat de l'AUCIL demeurent insuffisante à ce jour. En outre, le personnel affecté au Secrétariat de l'AUCIL assume d'autres responsabilités parallèles au niveau du Bureau du Conseiller juridique.

6. Il convient de noter que le Secrétariat de l'AUCIL a deux catégories de fonctions: des fonctions administratives et des fonctions de recherche. Le Secrétariat gère la logistique administrative et financière des activités de l'AUCIL et mène en même temps des recherches pour les rapporteurs spéciaux en ce qui concerne la préparation de leurs rapports d'étude portant sur diverses questions de droit international.

7. Le Conseil se souviendra que **lors de sa vingt-et-unième session ordinaire, tenue du 9 au 13 Juillet 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), par la décision EX.CL/Dec.720 (XXI)**, il a décidé de renforcer le Secrétariat de l'AUCIL et d'améliorer les ressources financières de cet organe. La décision est libellée comme suit: le Conseil

« RECONNAIT la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de l'AUCIL en matière de ressources financières suffisantes et de structures d'appui et DÉCIDE que ces questions doivent être dûment examinées par les sous-comités pertinents du COREP »

8. Pour permettre à l'AUCIL de remplir efficacement de son mandat, il faudrait renforcer son Secrétariat pour que celui-ci soit en mesure d'accompagner le développement des activités de cet organe. Le renforcement du Secrétariat de l'AUCIL devrait se faire dans le cadre de deux mesures principales. La première consiste à aligner le grade du Secrétaire de l'AUCIL à celui des Secrétaires des autres organes de l'Union africaine, tout en respectant et en préservant les droits acquis. La deuxième mesure consiste à agrandir la structure du Secrétariat de l'AUCIL.

9. Il est à noter que le professeur Bonaventure Mipasi Makenga de la République démocratique du Congo, membre de l'AUCIL, a changé de nom pour s'appeler professeur Daniel Makiesse MWANAWANZAMBI.

II. Mandat :

10. Le mandat de l'AUCIL se répartit en cinq (5) grandes catégories, à savoir le développement progressif du droit international, la codification du droit international, la contribution à la réalisation des objectifs et principes de l'Union, la révision des traités et la promotion de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du droit international.

III. CONTEXTE

11. Dans son précédent rapport d'activité présenté à la vingtième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue du 9 au 13 Juillet 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), l'AUCIL a informé le Conseil que lors de sa treizième session ordinaire, tenue en juillet 2009 à Syrte, (Libye), la Conférence par la décision Assembly / AU / Déc. 249 (XIII), a nommé les onze (11) membres de l'AUCIL qui ont été élus par la quinzième session ordinaire du Conseil exécutif. En outre, cinq (5) d'entre ces membres ont été nommés pour un mandat de trois ans et les six (6) autres pour un mandat de cinq ans conformément aux dispositions de l'article 12 du Statut de l'AUCIL.

12. Lors de la vingt-deuxième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue les 24 et 25 janvier 2013 à Addis-Abeba (Ethiopie), des élections ont été organisées pour remplacer les

cinq (5) membres dont le premier mandat est de trois (3) ans. Les membres suivants ont été élus par le Conseil exécutif et nommés, pour un mandat de cinq (5) ans par la vingtième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'est tenue les 27 et 28 janvier 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie).

No	Nom	Pays
1	M. Rafâa BEN ACHOUR	Tunisie
2	M. Daniel Makiesse MWANAWANZAMBI.	R.D.C
3	M. Boniface OBINNA OKERE	Nigeria
4	Mme. Naceesay SALLA-WADDA	Gambie
5	M. Kholisani SOLO	Botswana

13. Dans son précédent rapport d'activité, l'AUCIL attire l'attention du Conseil exécutif sur les dispositions de l'article 3 du Statut de l'AUCIL, qui stipule que « la composition de l'AUCIL reflète et respecte les principes de la représentation équitable des deux sexes ». Bien qu'une nouvelle femme ait été élue membre de l'AUCIL lors de la vingt-deuxième session ordinaire du Conseil exécutif, un plus grand intérêt devrait être montré à l'égard de l'équilibre entre les hommes et les femmes à l'occasion des prochaines élections de l'AUCIL.

IV. ACTIVITÉS:

14. Le présent rapport couvre la période allant de Juillet 2012 à mai 2013. Il est divisé en deux (2) sections. Section d'un (1) traite des activités menées par AUCIL au cours de la période mentionnée ci-dessus tandis que la section deux (2) contient les recommandations de la AUCIL.

SECTION I : ACTIVITÉS DE L'AUCIL de juillet 2012 à mai 2013

15. Au cours de cette période, l'AUCIL a tenu deux (2) sessions ordinaires.

V. ACTIVITÉS INTERSESSIONS DU BUREAU DE L'AUCIL:

16. Au cours de la période comprise entre le sommet de 2012 Juillet et la cinquième session ordinaire de l'AUCIL tenue du 26 Novembre au 5 Décembre 2012, à Addis-Abeba (Éthiopie), le Bureau de AUCIL a entrepris les activités principales suivantes:

- i. participation au sommet de l'UA qui s'est tenue en Juillet 2012;
- ii. réunion avec le Bureau du Conseiller juridique;
- iii. rencontre avec le conseiller juridique détaché auprès du Département Paix et Sécurité de l'Union africaine à la Mission permanente du Comité international de la Croix-Rouge;
- iv. rencontre avec le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires juridiques;

- v. rencontre avec le Représentant permanent du HCR à l'Union africaine ;
- vi. Lors des événements parallèles du Sommet, le Président s'est réuni avec: la délégation de la Géorgie, le représentant du CICR, l'Institut des études de sécurité, ainsi qu'avec la famille des organisations des Nations Unies et des ONG internationales.

VI. CINQUIEME SESSION ORDINAIRE DE L'AUCIL:

17. Au cours de la cinquième session ordinaire de l'AUCIL tenue du 26 Novembre au 5 Décembre 2012 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), l'AUCIL a examiné les questions suivantes:

- i. Examen et adoption du projet de rapport de la 4ème session ordinaire;
- ii. Rapport du Groupe de travail sur le Forum d'experts du droit international et du droit de l'Union africaine de l'AUCIL ;
- iii. Réunion d'information sur les activités intersessions du Secrétariat et sur l'état de mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur la rémunération et les conditions de service et de travail du personnel des organes de l'UA;
- iv. Présentation des activités intersessions du Bureau;
- v. Méthodes de travail;
- vi. Publication de l'annuaire;
- vii. Programme d'activités pour 2013;
- viii. Présentation et examen des rapports des Rapporteurs spéciaux:
 - a. Rapport du Groupe de travail sur «les changements anticonstitutionnels de gouvernement" ;
 - b. Adoption du rapport sur l'harmonisation des procédures de ratification dans les Etats membres de l'UA - Prof Rafea Ben Achour;
 - c. Présentation du troisième rapport préliminaire sur la recherche et les études appropriées concernant le fondement juridique de la réparation de l'esclavage-Prof Blaise Tchikaya;
 - d. Présentation et examen du rapport d'étude et du projet de loi type sur la Convention sur les personnes déplacées internes, les rapatriés et les réfugiés (Convention de Kampala) - Amb. Minelik Alemu Getahun;
 - e. Présentation et examen du rapport préliminaire sur «l'étude et les recommandations concernant « L'enseignement, l'étude et la diffusion du

droit international et du droit de l'Union africaine"- Juge Atanzio Kayafa Tambo;

- f. Étude préliminaire sur les méthodes de travail, les compétences, les programmes de travail futurs et le renforcement des capacités de l'AUCIL - Juge Kholisani Solo;
 - g. rapport préliminaire du Rapporteur spécial sur la piraterie en Afrique, Professeur Kamel Filali;
 - h. Rapport du groupe de travail sur la "recherche, l'information et la publication»;
 - i. Étude, conclusions et recommandations sur le droit international de l'environnement en Afrique - Amb. Minelik Alemu Getahun
- ix. Autres questions relatives aux rapports des Rapporteurs spéciaux ;
 - x. Mise au point définitive du Règlement intérieur provisoire.

VII. SIXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'AUCIL:

18. Lors de la sixième session ordinaire de l'AUCIL, tenue du 16 au 26 Avril 2013, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie), l'AUCIL s'est attachée aux questions suivantes:

- i. Débat sur le Règlement interne provisoire;
- ii. Présentation et débat sur les activités intersessions du Bureau;
- iii. Présentation des activités intersessions du Secrétariat;
- iv. Collaboration entre l'AUCIL et le CICR;
- v. Programme d'activités pour 2013, présentation des plans de travail ;
- vi. Proposition de la Tunisie sur la création d'une "Cour constitutionnelle internationale»;
- vii. Exposés présentés par les invités:
 - a. Mme Virginia Morris : Division de la codification des Nations Unies;
 - b. Me Robert Dossou : Président de la conférence des juridictions constitutionnelles d'Afrique, Représentant spécial du Président sur l'affaire Hissene Habre ;

- c. Juges de la Cour international de justice : Juge Abduqawi Yusuf et Juge Joan Donoghue ;
- viii. Exposé sur les conditions de service et de travail du personnel des organes de l'UA et séance d'information sur l'état de mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur la politique de rémunération;
- ix. Mise au point définitive, examen et adoption des rapports des sessions de l'AUCIL:
 - a. Projet de rapport de la 4^{ème} session ordinaire ;
 - b. Projet de rapport de la 5^{ème} session ordinaire ;
- x. Mise au point définitive de la Première édition du Forum de l'AUCIL;
- xi. Mise au point définitive du premier annuaire de l'AUCIL
- xii. Mise au point définitive de la Revue de droit international de l'AUCIL;
- xiii. Séance de réflexion sur le Plan stratégique de l'AUCIL 2014 - 2017 - Groupe de travail sur le plan stratégique;
- xiv. Brèves mises au point sur les rapports d'étude définitifs:
 - a. Étude, conclusions et recommandations sur l'harmonisation des procédures de ratification dans les Etats membres de l'UA - Prof Rafâa Ben Achour,
 - b. Etude et Loi type sur la Convention les personnes déplacées internes, les rapatriés et les réfugiés (Convention de Kampala) - Amb. Minelik Alemu Getahun,
 - c. Recherches et études appropriées sur fondement juridique des réparations de l'esclavage et des autres torts subis par le continent africain - Prof Blaise Tchikaya;
- xv. Présentation et examen des rapports des Rapporteurs spéciaux:
 - a. Présentation et examen du deuxième rapport préliminaire sur «l'étude et les recommandations sur «l'enseignement, l'étude et la diffusion du droit international et du droit de l'Union africaine» - Comm. Atanazio Kafaya Tembo / Comm. Adelardus Kilangi,
 - b. Présentation et examen du rapport préliminaire sur l'étude des méthodes de travail, les compétences, les futurs programmes de travail et le renforcement des capacités de l'AUCIL - Jugee Kholisani Solo,

- c. Présentation et examen du rapport préliminaire du Rapporteur spécial sur la piraterie en Afrique, Professeur Kamel Filali,
 - d. Présentation et examen du rapport préliminaire du Groupe de travail sur « la recherche, l'information et les publications»,
 - e. Présentation et examen du deuxième rapport préliminaire sur l'étude, les conclusions et les recommandations sur le droit international de l'environnement en Afrique - Amb. Minelik Alemu Getahun;
- xvi. Discussion sur les préparatifs de la 2ème édition du Forum du droit international de l'AUCIL en 2013 - Professeur Cheikh Tidiane THIAM;
- xvii. Date et lieu de la septième Session ordinaire.

19. L'AUCIL conduit de nombreuses études sur les questions de droit international qui présentent de l'intérêt à l'Union africaine, comme cela est indiqué dans les points susmentionnés, qui ont fait l'objet d'un examen par cet organe au cours de ses sessions ordinaires. Cependant, jusqu'ici l'AUCIL n'a pas soumis de rapports d'étude aux organes délibérants de l'Union africaine. En effet, il existe une procédure spécifique régissant le travail de l'AUCIL en ce qui concerne ses études. Selon le Statut de l'AUCIL, les études doivent suivre plusieurs étapes: préparation des rapports préliminaires par les membres de cet organe; débat en séance plénière, examen par les membres; réexamen par la plénière, présentation des questionnaires sur les rapports d'étude aux États membre de l'Union africaine, présentation des rapports d'étude aux universités, aux centres de recherche et aux experts, et lorsque l'AUCIL estime que les rapports d'étude sont sans appel et qu'il n'y a plus lieu de les enrichir, elle les adopte et recommande leur recommandent leur soumission aux organes délibérants, pour examen et décision.

SECTION II : Recommandations de l'AUCIL

20. A la suite des délibérations et des conclusions des cinquième et sixième sessions ordinaires, et afin d'améliorer le travail de l'AUCIL et sa coopération avec d'autres organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, l'AUCIL recommande au Conseil exécutif de:

- i. **PRENDRE NOTE** du rapport d'activité de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) pour la période allant de juillet 2012 à mai 2013 ainsi que les recommandations qui y figurent;
- ii. **FELICITER** les membres nouvellement élus de l'AUCIL;
- iii. **RECONNAITRE** l'importance des avis juridiques sur différentes questions fournis par l'AUCIL à la demande des organes délibérants de l'Union;

- iv. **RAPPELLER** la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.720 (XXI), qui reconnaît la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de l'AUCIL en matière de ressources financières suffisantes et de structures d'appui et décide que ces questions doivent être dûment examinées par les sous-comités pertinents du COREP;
- v. **DECIDER** que le Sous-comité compétent du COREP devrait aligner le grade du Responsable du Secrétariat de l'AUCIL à celui des Secrétaires des autres organes de l'Union africaine, tout en respectant et en préservant les droits acquis, et agrandir la structure du Secrétariat de l'AUCIL ;
- vi. **RAPPELLER** la résolution 2099 (XX) que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 20 décembre 1965, à la suite d'une initiative du représentant permanent de la République du Ghana auprès des Nations Unies et par laquelle elle crée le Programme d'assistance des Nations Unies au fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international pour contribuer à mieux faire connaître le droit international en tant que moyen de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États ;
- vii. **INVITER** le Groupe africain à New York par le biais de la **Commission** à soutenir fermement la demande faite par l'Assemblée générale des Nations Unies au Secrétaire général de prévoir dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 les ressources nécessaires pour que le Programme d'assistance conserve son efficacité et continue à se développer, notamment que les Cours régionaux de droit international des Nations Unies soient organisés périodiquement et que la pérennité de la Médiathèque de droit international des Nations Unies soit assurée, tel que l'énonce la résolution 67/91 ;
- viii. **ENCOURAGER** l'AUCIL, dans les limites des ressources disponibles, à renforcer ses activités dans le développement et la codification du droit international avec une attention particulière accordée au droit de l'Union africaine. À cet égard, des projets de conventions devraient être lancés dans les domaines qui ont un intérêt particulier pour l'Union africaine;
- ix. **ENCOURAGER**, en outre, les États membres et les autres organes de l'Union d'apporter le soutien nécessaire à l'AUCIL dans la préparation de ses études, notamment en lui fournissant les informations dont elle pourrait avoir besoin sur les questions de droit international qui intéressent l'Union africaine.

2013

Rapport d'activité de la Commission du droit international de l'union Africaine (Aucil) (Période Allant De Juillet 2012 A Mai 2013)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3341>

Downloaded from African Union Common Repository